

PROCÈS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2015

Étaient présents : Mesdames Alice BERNHARDT, Anita KLEIN, Virginie MANAKOFAIVA, Myriam PETITJEAN - ROSENACKER et Messieurs Jean-Marie BOHLI, François GRUNEWALD, Jean-Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Benoît HAAGEN, Raymond LABRUDE, Raymond SCHIRMER.

Madame Catherine CORDEIL a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter le point 15 : Tarif spécifique location salle communale et le point 16 : Remboursement des frais EDF et chauffage du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt;

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

1. Approbation du P. V. de la séance du 09 février 2015,
2. Communauté de communes Thann / Cernay : Rapport annuel d'activités 2013,
3. Communauté de communes Thann / Cernay : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
4. Communauté de communes Thann / Cernay : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
5. Assurance Statutaire : mandat au centre de gestion du Haut-Rhin,
6. Chasse : approbation des candidatures des permissionnaires de chasse et du garde chasse de Monsieur Patrick MATHEY,
7. Nouvel emprunt,
8. Compte Administratif 2014,
9. Compte de Gestion 2014,
10. Affectation des Résultats 2014,
11. Taux d'imposition 2015,
12. Subventions 2015,
13. Budget 2015,
14. Rue Saint-Albain,
15. Tarif spécifique de location de la salle communale,
16. Remboursement des frais EDF et chauffage du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt,
17. Divers

POINT 01 : Approbation du P. V. de la séance du 09 février 2015.

Le procès-verbal de la séance du 09 février 2015 dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 02 Rapport d'activité 2013 de la communauté de communes de Thann/Cernay.

Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, présente aux membres du Conseil le rapport d'activité de l'année 2013 établi par les services de la CCTC.

Il précise que ce rapport est consultable en Mairie.

Un nouveau territoire et ses moyens :

- la CCTC est issue de la fusion de la communauté de communes du pays de Thann et de celle de Cernay et environs, depuis le 1^{er} janvier 2013 et regroupe 17 communes.
- Elle compte au 31.12 .2013 130 agents auxquels s'ajoutent 6 ouvriers forestiers.
- L'ensemble du service administratif touche aux domaines du personnel, des finances, des assurances, des marchés publics, des affaires juridiques, de la documentation et de l'archivage.
- Les bâtiments communautaires sont : le site administratif de Thann, le siège de la CCTC à Cernay, les médiathèques de Thann et Cernay, l'Embarcadère (pépinière d'entreprise – Thann), le pôle ENR (pépinière d'entreprises – Cernay), la plateforme de formation à Vieux-Thann, les piscines de Thann et Cernay, les salles de sports à Thann, le gymnase Cassin à Cernay, la micro-crèche à Aspach-le-Haut, l'Office de tourisme à Thann et la chaufferie centralisée à Thann.
D'autres bâtiments ont été mis à la disposition de la CCTC ou loués pour l'exercice de certaines de ses compétences.
- un nouveau logo et une nouvelle charte graphique ont été élaborés, ainsi qu'un nouveau magazine intercommunal.
- les moyens techniques : les services techniques de la CCTC ont à gérer l'éclairage public des 17 communes, l'eau et l'assainissement sur 4 communes – y compris les réservoirs et les espaces verts attenants, ainsi que le patrimoine bâti.
Les services d'eau et d'assainissement de 9 communes de l'ancienne CCPT sont gérés en DSP par la Lyonnaise des Eaux (Sogest) ; les services eau et assainissement des communes d'Aspach-le Haut et le Bas, Michelbach et Schweighouse sont gérés par d'autres syndicats mixtes où la CCTC est représentée.

Agir pour l'avenir :

- à travers le développement du territoire :
 - . le développement économique ;
 - . le développement touristique ;
 - . l'environnement : les déchets, l'eau et l'assainissement, les chaufferies, l'éclairage public, le Gerplan qui permet la mise en œuvre d'actions en matière d'environnement et d'agriculture, toutes soutenues techniquement et financièrement par le Conseil Général du Haut-Rhin.
 - . transports et aménagement du Territoire : les transports ainsi que l'habitat et l'accessibilité.
- les services à la population :
 - . petite enfance et jeunesse : relais d'assistantes maternelles, structures d'accueil collectif,

- accueil de loisirs sans hébergement – ALSH ;
- . sports et loisirs : les piscines et les gymnases ;
- . culture et patrimoine : le réseau des Médiathèques, patrimoine de mémoire (abri mémoire d'Uffholtz) et le patrimoine minier (valorisation du patrimoine minier du Silberthal).

Les finances :

- budget et fiscalité 2013 :

Fonctionnement : 24 030 448,47 € Investissement : 3 314 553,66 €

- répartition des recettes de fonctionnement :

Dotations et subventions : -----	22 %
Impôts et taxes : -----	54 %
Produits des services (dont red. OM) --	23 %
Autres recettes : -----	1 %

- les taux 2013 s'établissent comme suit :

taxe d'habitation : -----	9,95 %
foncier bâti : -----	2,26 %
foncier non bâti : -----	11,87 %
contribution foncière des entreprises unique : -----	20,90 %

Le conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Le maire regrette que ce document n'ait pas été résumé à l'attention des conseillers municipaux et que cette délibération soit vide de sens.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

POINT 03 Rapport d'activité de l'année 2013 du SMTC – syndicat mixte de Thann/Cernay
Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, présente aux membres du Conseil le rapport d'activité de l'année 2013 établi par M. Michel KNOERR, Président du SMTC.

Il en fait un bref résumé en rappelant d'abord les différentes compétences de ce Syndicat :

- la collecte sélective : les tonnages sont en hausse de 4,5 % liée aux nouvelles consignes de tri ;
- l'apport volontaire :
 - . légère baisse du tonnage du verre .
 - . les déchèteries
 - . les DEEE : baisse des collectes (mais générale sur la France) ;
 - . les toxiques : stable ;
 - . les contrôles d'accès : 13 548 badges distribués, dont 3000 non utilisés ;
 - . les dépôts des professionnels en déchèterie : hausse de 630 %, grâce au contrôle d'accès.
- les différentes collectes :
 - . vente des composteurs : toujours stable ;
 - . déchets verts : tonnages stables pour la seconde année ;

- . ressourcerie : satisfaction d'Emmaüs et du SMTC avec cette nouvelle filière et des objets réutilisables collectés.
- les ordures ménagères et les biodéchets : baisse des OMR (résiduelles) 96,4 kg/habitant, et stabilisation des bio (63,34 kg/habitant).
- le parc des bacs : 14 447 bacs OMR et 11 869 bacs bio – reprise en régie de la maintenance (+ de 1300 interventions) .

Le SMTC est présent au niveau des actions de sensibilisation (calendrier du tri, animations, etc...). Depuis la mise en place du contrôle d'accès, on a constaté une baisse de la fréquentation et des tonnages...

Pour l'habitat vertical et les quartiers historiques, il est projeté de mettre en place des conteneurs enterrés en partenariat avec les différents acteurs locaux.

La présentation de ce rapport ne comporte pas de débat, le conseil est appelé à en prendre acte. Le conseil prend acte de ce rapport.

POINT 04 Rapport d'activité 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, présente aux membres du conseil le rapport d'activité de l'année 2013 établi par les services de la CCTC.

Il fait part au conseil de la délibération présentée aux conseillers communautaires lors de la séance du 28 juin 2014.

Un exemplaire de ce rapport a été posté sur une plateforme de téléchargement de la CCTC et les communes sont tenues d'en informer leur conseil municipal.

Le maire regrette que ce document n'ait pas été résumé à l'attention des conseillers municipaux et que cette délibération soit vide de sens.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

POINT 05 Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le maire expose :

L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

L'opportunité de confier au centre de gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,

Que le centre de gestion, peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour le compte, des communes, si les conditions obtenues leur donnent satisfaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide à l'unanimité des membres présents :

Le conseil municipal charge le centre de gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée de quatre (4) ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

POINT 06 PERMISSIONNAIRES DE CHASSE

Le Maire informe l'assemblée :

que Monsieur MATHEY adjudicataire de la chasse propose Messieurs : Laurent DUBAIL de THANN, Bernard FUHRMANN de RODEREN, Claude BENOIT de FLAXLANDEN, Jean-Luc ZIMMERMANN de MULHOUSE et André WEBER de LUTTERBACH comme permissionnaires et propose Madame Antoinette HANS de FROENINGEN comme garde-chasse.

que La commission communale consultative de la chasse s'est réunie le mardi 24 mars 2015. (annexe 01).

- que les candidatures des permissionnaires ont été approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

- que la candidature de madame Antoinette HANS est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve de recevoir dans un délai raisonnable les documents manquants.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré, **accepte**, à l'unanimité messieurs Laurent DUBAIL de THANN, Bernard FUHRMANN de RODEREN, Claude BENOIT de FLAXLANDEN, Jean-Luc ZIMMERMANN de MULHOUSE, André WEBER de LUTTERBACH comme permissionnaires, et madame Antoinette HANS comme garde-chasse.

POINT 07 EMPRUNT. Remboursement du prêt relais de 500 000 au 30 avril 2015 (annexe 02)

Pour le remboursement du prêt relais contracté en 2013, Monsieur le maire a demandé des propositions au crédit mutuel du pays de Thann. Les propositions reçues sont annexées.

Après examen des documents remis à chaque conseiller et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

retient les propositions du crédit mutuel du pays de Thann soit :

- un crédit relais TVA de 400 000 € à taux fixe de 1.45 % sur deux (2) ans, Remboursement par affectation des rentrées fiscales FCTVA et subventions.

- un crédit de consolidation de 100 000 € à taux fixe de 1.99% sur 15 ans.
Remboursement par trimestrialités à échéances constantes en capital : 1 931.89 €.

charge le maire ou son représentant d'effectuer les démarches afférentes au dossier,

et **autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

POINT 08 Vote du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par monsieur Jean-Marie BOHLI, et présenté par Monsieur Jean-Jacques GUTH, 1er adjoint.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **vote**, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif de l'exercice 2014 et **arrête** ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	676 892.95
	Réalisées :	495 854.93
	Reste à réaliser	16 710.00
Recettes	Prévues :	876 399.00
	Réalisées :	464 118.91
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	351 386.00
	Réalisées :	229 230.07
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévues :	351 386.00
	Réalisées :	327 987.29
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice 2014

Investissement :	- 31 736.02
Fonctionnement :	98 757.22
Résultat global :	67 021.20

POINT 09 : Compte de gestion 2014

Monsieur Jean-Marie BOHLI, maire, expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Bernard VASSELON, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur Jean-Marie BOHLI, maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal, en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

POINT 10 : Affectation des résultats 2014

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement d'exercice de : -----	-33 396.78
Un excédent (2013) reporté de : -----	132 154.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : -----	98 757.22

Un excédent d'investissement d'exercice de : -----	138 367.93
un déficit (2013) d'investissement reporté de : -----	-170 103.95
Soit un déficit d'investissement cumulé de : -----	-31 736.02
Un déficit de reste à réaliser de : -----	-16 710.00
Soit un besoin de financement de : -----	48 446.02

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2014 excédent : -----	98 757.22
Excédent de fonctionnement capitalisé (cpt 1068) : -----	48 446.02
Excédent de fonctionnement reporté (en fonctionnement cpt 002) : -----	50 311.20
Résultat d'investissement reporté (en investissement cpt 001) : -----	31 736.02

POINT 11 Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2015 à chacune des trois taxes directes locales, décide à sept (7) voix pour et quatre (4) abstentions de retenir les taux portés au cadre II.2. de l'état intitulé « État de notification des taux d'imposition » à savoir :

Taxes d'habitation.	7.05	%
Taxe foncière (bâti)	9.40	%
Taxe foncière (non bâti)	95.00	%

POINT 12 Subventions 2015

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget primitif de 2015 :

Amicale clique des sapeurs pompiers de Leimbach	100.00
Amicale des sapeurs pompiers	400.00
Association des donneurs de sang	60.00
Chorale Sainte Cécile	200.00
Club vosgien de Thann	50.00
Comité de jumelage St Albain / Rammersmatt	400.00
Delta Revie	50.00
École de chiens d'aveugles	80.00
Fondation du patrimoine	50.00
Ligue contre le cancer	50.00
Office municipal sports et culture	200.00
Société des amis de la bibliothèque du Haut-Rhin	40.00
Amis de la nature	350.00
Divers	200.00
	<u>2 230.00</u>

POINT 13 Budget 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Budget primitif pour 2015

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **245 361.20** euros.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **635 776.02** euros, avec des restes à réaliser de dépenses de **16 710.00** euros et de recettes de **0.00** euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2015 ainsi présenté.

POINT 14 Rue Saint - Albain

Suite à l'annonce (par distribution de prospectus par le comité de jumelage), les administrés de la rue Bellevue "basse" (ayant le siège social de leur entreprise rue Bellevue) ont appris que celle-ci serait rebaptisée "Rue Saint Albain".

À leur demande et après avoir entendu leurs explications concernant essentiellement le coût engendré par les changements d'adresse. (exemple annexé).

Le conseil municipal décide, à sept (7) voix pour, trois (3) contre et une abstention de baptiser la place devant la mairie "place Saint Albain".

POINT 15 Tarif spécifique de location de la salle communale

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de fixer le tarif de location de la salle communale pour les locations de courte durée (demi-journée) au cas par cas.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à fixer le tarif de location de courte durée au cas par cas.

POINT 16 Remboursement des frais EDF et chauffage du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt.

Monsieur le maire propose de changer le mode de calcul de la quote -part du syndicat intercommunal scolaire pour les frais EDF et chauffage. En effet celle -ci est fixée à 47% du total des factures EDF payées par la mairie (délibération du 14 mai 2014 SIS). Monsieur le maire propose de calculer la quote part par rapport à la surface de la salle de classe ce qui ramènerait le pourcentage à 38%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, a l'unanimité, le nouveau mode de calcul. Le syndicat intercommunal scolaire remboursera 38 % du montant des factures payées par la commune de Rammersmatt.

POINT 16) Divers :

Éolien : Monsieur le maire informe qu'un "copil" (comité de pilotage) a été mis en place

Horloge église : monsieur le maire rappelle que l'horloge de l'église a plus de 100 ans et soumet au conseil un devis (1 880€ hors taxe) pour la rénovation. Le conseil est favorable pour la rénovation mais dans un avenir proche.

Monsieur le maire rappelle la journée de travail du 16 avril 2015, la course cycliste du 1^{er} mai, l'assemblée générale du SDIS du dimanche 19 avril 2015.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22H.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE
RAMMERSMATT**68800
ARRONDISSEMENT DE THANN
(HAUT-RHIN)Tél. : 03 89 37 04 15
Fax. 03 89 37 20 45

Mairie.rammersmatt@wanadoo.fr

**Commission Communale
Consultative de la Chasse****mardi 24 mars 2015****18h
18h30**

CIVILITE	PRENOM	NOM	ADMINISTRATION	SIGNATURE	Avis
Monsieur	Léon	LANDMANN	Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin		
Monsieur	René	GRUNEWALD	Centre Régional de la propriété forestière Lorraine-Alsace		
Monsieur	Marc	TSCHAEGLE	O. N. F.		
Madame	Martine	MURA, Présidente	G. I. C.15 Du Rossberg		
Monsieur	Gérard	WURTZ, Président	Fonds d'Indemnisation des dégâts de sangliers du haut-rhin	<i>excusé</i>	<i>néant</i>
			l'Office Nat. de la Chasse et de la Faune Sauvage	excusée	favorable
Monsieur	Le Directeur		Direction Départementale des territoires du haut-rhin	excusée	
Monsieur	Guillaume	BISSLER	Chambre d'Agriculture de Région Alsace		
Monsieur	Mathieu	JENN	Chambre d'Agriculture de Région Alsace		
Monsieur	Jean-Marie	BOHLI	De la Commission Communale Consultative de la Chasse		
Madame	Alice	BERNHARDT	2ème adjoint		
Monsieur	Jean-Jacques	GHUTH	1er adjoint		
Monsieur	Raymond	LABRUDE	conseiller municipal		
Monsieur	Jean-Marc	KAELBEL	conseiller municipal		

Ordre du jour

- Examen des candidatures des permissionnaires de chasse de monsieur Patrick MATHEY.
- Examen de la candidature du garde chasse.



CREDIT RELAIS TVA

24 mars 2015

Caractéristiques générales et conditions

Emprunteur	COMMUNE DE RAMMERSMATT
Objet	CREDIT RELAIS FCTVA ET SUBVENTIONS
Montant	400 000,00 €
Durée	2 ans
Taux	1,45% fixe Ce taux est garanti 15 jours à compter de la présente. Passé ce délai, il peut être revu en fonction de l'évolution du marché. Les intérêts sont calculés sur la base 365/365 jours
Disponibilité des fonds	Dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 30 avril 2015
Commission - frais	0,10% du capital emprunté, payable à la signature, avec un minimum de 150€.
Remboursement	Par affectation des rentrées fiscales FCTVA et subventions
Intérêts	Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil —
Remboursement anticipé	Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

Points forts

- ◆ permet de préfinancer les rentrées attendues à court terme
- ◆ pas d'obligation d'amortir du capital
- ◆ souplesse d'utilisation et de remboursement

Crédit Mutuel

Prêt à long terme Taux Fixe

24 mars 2015

Caractéristiques générales et conditions

Emprunteur	COMMUNE DE RAMMERSMATT											
Objet	CONSOLIDATION PARTIELLE DU CREDIT RELAIS N° 10278-03500-00010431502											
Montant	100 000,00 €											
Durée	15 ans											
Taux	1,99% fixe remboursement trimestriel Ce taux est garanti 15 jours à compter de la présente. Passé ce délai, il peut être revus en fonction de l'évolution du marché. Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours.											
Disponibilité des fonds	Dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction, et au plus tard le 30 avril 2015											
Commission - frais	0,10 % du montant accordé, payables à la signature du contrat, soit 100 €											
Remboursement	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Trimestrialités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Echéances constantes en capital et intérêts</td> <td>1 931,89 €</td> </tr> <tr> <td>Coût TOTAL</td> <td>15 913,13 €</td> </tr> <tr> <td>Termes constants en capital</td> <td>1 666,67 € intérêts en sus</td> </tr> <tr> <td>Coût TOTAL</td> <td>15 219,50 €</td> </tr> </tbody> </table>			Trimestrialités	Echéances constantes en capital et intérêts	1 931,89 €	Coût TOTAL	15 913,13 €	Termes constants en capital	1 666,67 € intérêts en sus	Coût TOTAL	15 219,50 €
	Trimestrialités											
Echéances constantes en capital et intérêts	1 931,89 €											
Coût TOTAL	15 913,13 €											
Termes constants en capital	1 666,67 € intérêts en sus											
Coût TOTAL	15 219,50 €											
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché.											

Points forts

- ◆ produit simple, sans risque de taux
- ◆ charge de remboursement connue à l'avance pour toute la durée du prêt
- ◆ taux fixe = taux garanti
- ◆ niveau de taux historiquement bas

REF : 00111

CAISSE FEDERALE DE CM SIEGE

24/03/15

TAUX DU PRET : 1,996 %

TITULAIRE DU PRÊT :

TABLEAUX D'AMORTISSEMENT
DETAIL DES REMBOURSEMENTS

PERIODE OU DATE-ECH	CAPITAL EN DEB. PERIODE	DECOMPOSITION - ECHEANCE CAPITAL INTERETS	COTISATION D'ASSURANCE	TERME-REMB AVEC ASSUR
7/81 001 jan	100000,00	1666,67	499,00	2165,67
002 sep	98333,33	1666,67	490,68	2157,35
003	96666,66	1666,67	482,37	2149,04
004 mar	94999,99	1666,67	474,05	2140,72
005 juin	93333,32	1666,67	465,73	2132,40
006 sept	91666,65	1666,67	457,42	2124,09
007 dec	89999,98	1666,67	449,10	2115,77
008	88333,31	1666,67	440,78	2107,45
009	86666,64	1666,67	432,47	2099,14
010	84999,97	1666,67	424,15	2090,82
011	83333,30	1666,67	415,83	2082,50
012	81666,63	1666,67	407,52	2074,19
013	79999,96	1666,67	399,20	2065,87
014	78333,29	1666,67	390,88	2057,55
015	76666,62	1666,67	382,57	2049,24
016	74999,95	1666,67	374,25	2040,92
017	73333,28	1666,67	365,93	2032,60
018	71666,61	1666,67	357,62	2024,29
019	69999,94	1666,67	349,30	2015,97
020	68333,27	1666,67	340,98	2007,65
021	66666,60	1666,67	332,67	1999,34
022	64999,93	1666,67	324,35	1991,02
023	63333,26	1666,67	316,03	1982,70
024	61666,59	1666,67	307,72	1974,39
025	59999,92	1666,67	299,40	1966,07
026	58333,25	1666,67	291,08	1957,75
027	56666,58	1666,67	282,77	1949,44
028	54999,91	1666,67	274,45	1941,12
029	53333,24	1666,67	266,13	1932,80
030	51666,57	1666,67	257,82	1924,49
031	49999,90	1666,67	249,50	1916,17
032	48333,23	1666,67	241,18	1907,85
033	46666,56	1666,67	232,87	1899,54
034	44999,89	1666,67	224,55	1891,22
035	43333,22	1666,67	216,23	1882,90
036	41666,55	1666,67	207,92	1874,59
037	39999,88	1666,67	199,60	1866,27
038	38333,21	1666,67	191,28	1857,95
039	36666,54	1666,67	182,97	1849,64
040	34999,87	1666,67	174,65	1841,32
041	33333,20	1666,67	166,33	1833,00
042	31666,53	1666,67	158,02	1824,69
043	29999,86	1666,67	149,70	1816,37

(*) Tous les montants sont exprimés en EUROS

Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 15 avril 2015

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

1. Approbation du P. V. de la séance du 09 février 2015,
2. Communauté de communes Thann / Cernay : Rapport annuel d'activités 2013,
3. Communauté de communes Thann / Cernay : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
4. Communauté de communes Thann / Cernay : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
5. Assurance Statutaire : mandat au centre de gestion du Haut-Rhin,
6. Chasse : approbation des candidatures des permissionnaires de chasse et du garde chasse de Monsieur Patrick MATHEY,
7. Nouvel emprunt,
8. Compte Administratif 2014,
9. Compte de Gestion 2014,
10. Affectation des Résultats 2014,
11. Taux d'imposition 2015,
12. Subventions 2015,
13. Budget 2015,
14. Rue Saint-Albain,
15. Tarif spécifique de location de la salle communale,
16. Remboursement des frais EDF et chauffage du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt,
17. Divers.

			Qualité	Signature	Procuration
Monsieur	Jean-Marie	BOHLI	maire		
Monsieur	Jean-Jacques	GUTH	1ème adjoint		
Madame	Alice	BERNHARDT	2ème adjoint		
Monsieur	Benoît	HAAGEN	conseiller		
Madame	Virginie	MANAKOFAIVA	conseillère		
Monsieur	Raymond	LABRUDE	Conseiller		
Madame	Myriam	PETITJEAN - ROSENACKER	conseillère		
Monsieur	François	GRUNEWALD	conseiller		
Madame	Anita	KLEIN	conseillère		
Monsieur	RAYMOND	SCHIRMER	conseiller		
Monsieur	Jean-Marc	KAELBEL	conseiller		